

Formation à l'utilisation des EPIAC

Equipements de protection individuelle antichute

Public cible	Encadrants d'exploitation, Agent(es) de propreté « catégorie N »
Prérequis	Les participants sont disposés à acquérir les connaissances nécessaires pour l'utilisation optimale des EPI contre la chute.
Durée	1 journée
Horaires	08h00-17h00
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les risques de chute et les conséquences de celle-ci. - Améliorer le confort du travail en hauteur tout en répondant aux exigences légales et aux normes actuelles.
Validation de la formation	<p>Une attestation de participation de l'Ecole Genevoise de la Propreté sera remise aux personnes qui auront suivi la totalité de la formation.</p> <p>Cette formation est conforme aux prescriptions de la SUVA, de l'inspectorat du travail et de l'OCIRT.</p>
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissances théoriques ➤ Législation ➤ Connaissances générales sur les EPI et les particularités des travaux en hauteur ➤ Sélection des ancrages et nœud de base ➤ Système de retenue ➤ Système antichute ➤ Système de maintien au travail ➤ Installation de ligne de vie temporaire ➤ Démonstration d'un set de sauvetage

Méthodes pédagogiques	<p>Le programme de cours alterne des phases théoriques et des phases pratiques.</p> <p>Méthodes actives et participatives permettant la mise en valeur du potentiel et des connaissances de chaque participant.</p> <p>Mise en œuvre de situation permettant l'acquisition de réflexes pratiques.</p>
Inscription	<p>Demande d'inscription à adresser à l'Ecole Genevoise de la Propreté soit :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Par courrier à l'Ecole Genevoise de la Propreté, Rampe du Pont-Rouge, 4 1213 PETIT-LANCY▪ Par email : info@ecoledelaproprete.ch▪ Sur internet : https://ecoledelaproprete.ch <p>(8 participants maximum)</p>